

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/01/22-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 janvier 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail en date du 20 décembre 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

Vu l'avis du comité technique en date du 22 janvier 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Programmation des formations du CHSCT

Le conseil d'administration approuve les modalités de formation des membres du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 22 janvier 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



Formation des membres du CHSCT

Organisme formateur : IRA Bastia

Durée formation : 6 jours

Date proposée :

1^{er} session : 28, 29 et 30 janvier

2^{ème} session : 4 et 5 février

Nom du formateur : M.BECHET

Qualité : Inspecteur Santé et Sécurité au Travail pour le Rectorat d'Académie d'Aix-Marseille,

Programme proposé : voir document joint

Information :

Adresse email du formateur pour renvoyer les questionnaires :
pierre.bechet@ac-aix-marseille.fr

Formation des membres d'un **Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail** (CHSCT) compétent pour les établissements de la Fonction Publique.

Public concerné : Les membres de CHSCT, représentants des personnels et de l'administration, titulaires et suppléants ; les personnes associées aux travaux du CHSCT : l'**A**ssistant de **P**révention et/ou le **C**onseiller de **P**révention (auprès du chef d'établissement), le médecin de prévention, l'ISST. La formation sera d'autant plus pertinente si elle est suivie par un maximum de personnes **appelées à travailler ensemble** dans un même CHSCT.

Contenu de la formation

Pour des raisons pédagogiques, l'étude des thèmes de formation ci-dessous ne se fera pas dans l'ordre ci-dessous ; il y aura alternance entre la formation à la réglementation et la formation à la prévention.

1- UNE PREMIERE ET BREVE ETUDE DE CAS : « Sommes-nous en sécurité dans cette salle ? »

2- La FORMATION A LA REGLEMENTATION applicable en Santé et Sécurité au Travail

- **Le décret** n°82-453 en date du **1^{er} novembre 2011** et sa **circulaire** d'application du **9 août 2011**.

- **Le Code du Travail, Partie 4** : « Santé et Sécurité au Travail »

- Où trouver les autres principaux textes applicables : Code de la Construction et de l'Habitation, Code de la Santé Publique, Circulaires du ministère de tutelle ...

- **Apprendre à retrouver facilement un texte** concernant une situation ou une question particulière.

3a- LA PRESENTATION DU DISPOSITIF SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL installé dans l'établissement.

3b- AUTOEVALUATION de l'installation du dispositif SST et de son efficacité : établir les points de progression et améliorer l'efficacité du dispositif, à partir de ses quatre piliers :

a) l'**A**ssistant de **P**révention ;

b) le **registre Santé et Sécurité** ;

c) le **CHSCT** ;

d) l'**accès aux ressources documentaires** en matière de SST.

4- La FORMATION A LA PREVENTION à travers les quatre apprentissages suivants : l'observation des locaux et/ou des situations de travail ; l'identification des phénomènes dangereux et des risques ; les mesures de prévention à proposer, leur ordonnancement et leur efficacité ; leur suivi ; les principales familles de phénomènes dangereux et de risques.

5- Le REGISTRE SANTE ET SECURITE : Le modèle de document choisi, la stratégie pour sa mise en place, le bilan de son efficacité, les améliorations possibles, et surtout **son lien avec LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES** et sa transcription sur le **D**ocument **U**nique d'**E**valuation des **R**isques.

6- LE COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Une démarche et un document original pour découvrir et s'approprier d'une part les **articles** du décret, et d'autre part les nombreux **commentaires** de la circulaire concernant les **sept chapitres** suivants :

L'**organisation** des CHSCT ; leur **composition** ; le mode de **désignation** des membres ; le **rôle** des Comités Techniques et des CHSCT ; les **attributions** des CHSCT ; leur **consultation** ; leur **fonctionnement**.

Pour rendre (si besoin) le **fonctionnement du CHSCT plus efficace**, il pourra être proposé une lecture critique mais constructive de quelques documents concernant des CHSCT (PV de réunion, Arrêté de désignation des membres, plan de formation SST, plan d'action annuel en SST, rapport d'activité du médecin de prévention, rapport de l'ISST, ...)

7- AUTRES THEMES DE FORMATION IMPORTANTS

Les deux thèmes ci-dessous seront seulement présentés au niveau méthodologique, car ils nécessitent chacun une **formation complémentaire**.

7-1- la démarche d'évaluation des risques et sa transcription sur le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) qui est une contrainte réglementaire forte ; voir la note Fonction Publique du 18 mai 2010 qui rappelle les conséquences (pour les directeurs et chefs de service) en cas de non respect de la méthodologie de cette obligation.

7-2- la démarche d'analyse d'accident ou de presque accident qui permet de découvrir les nombreuses causes ayant abouti à l'accident analysé (sans chercher ni les responsables ni les coupables), et de proposer les **mesures de prévention** les mieux adaptées, afin que non seulement le type d'accident analysé ne puisse plus se reproduire, mais aussi pour **empêcher beaucoup d'autres accidents** de ce type et ainsi **améliorer notablement la sécurité et les conditions de travail** dans l'établissement.

Méthodes pédagogiques : Exposés, débats, études de cas concrets ; 10 à 15 stagiaires pour un travail efficace et une dynamique de groupe. **Durée** : 5 jours, en 2 séquences 3j+2j.

Fiche de renseignements-stagiaires
avant **formation CHSCT Central Université Aix-Marseille**
Dates : 3 jours en janvier 2013 et 2 jours en février 2013

NOM et prénom:

Ministère de rattachement (*évittez les sigles*) :
.....

Votre site de travail (*nom, ville et département*) :
.....

Votre service (*évittez les sigles*) :

Votre téléphone professionnel, Direct : Standard :
.....

Votre adresse électronique :

Fonction, catégorie ou poste occupé (*évittez les sigles*)
.....

Quelques mots sur votre travail habituel :

--- Vous avez déjà participé à des réunions de CHSCT : oui

non

... fois en 2010 ... fois en 2011 ... fois en 2012

A ce jour, vous allez maintenant participer aux réunions de CHSCT :

au titre de : Représentant des personnels Titulaire ou

Suppléant

Vous êtes aussi « **Secrétaire permanent du CHSCT** » oui non

Représentant de l'administration Titulaire ou
Suppléant

Assistant de Prévention Conseiller de

Prévention

Autre titre : Médecin de prévention ou

--- Votre formation en matière de Santé et Sécurité au Travail :

Vous avez déjà suivie une formation institutionnelle pour les membre de CHSCT : oui non

Si oui, combien de jours : ... Les principaux thèmes abordés :

.....
.....
.....

Autres formations suivies en matière de **Santé et Sécurité au Travail** (thèmes de formation, nombre de jours) :

.....

--- Vie sociale ou associative, autres formations ou engagements en matière de Santé et Sécurité :

Pompier volontaire Secouriste Sécurité routière

Risques majeurs

Autres :

--- Votre mobilisation avant de commencer le stage :

Vous avez pu prendre connaissance de ce dossier de 4 pages reçu par courriel :

oui non

Si oui, votre avis sur ces documents :

.....

Vos attentes particulières à l'occasion de ce stage :

.....

.....

--- Tout ce que vous auriez envie de dire au formateur avant de commencer le stage :

.....

.....

.....

Je vous remercie d'avoir consacré du temps à préparer ce stage. Je vous invite à me **renvoyer cette fiche** par courrier postal, ou par courrier électronique. Mes coordonnées complètes sont sur la lettre en page 1.

Courriel : « pierre.bechet@ac-aix-marseille.fr »

Formation des membres du CHSCT Session 2013

La session de formation des membres du nouveau CHSCT de l'université d'Aix-Marseille aura lieu les 28, 29, 30 janvier et 4 et 5 février 2013 à Marseille, campus St Charles, 3 place Victor Hugo, salle de formation du CRFCB (sauf le 30 janvier : salle à confirmer).

Horaires de convocation : 9h à 17h

Intervenant : Pierre BECHET (ISST)

Programme prévisionnel

28 janvier 2013	<p>Matin : introduction à la réglementation, Décret 82-453, Code du Travail, Code de la construction et de l'habitation, Code de la santé publique, règlement sanitaire départemental, réglementation spécifique ERP</p> <p>Après-midi : suite réglementation et intervention du médecin coordinateur d'AMU, Madame Irène Sari-Minodier, pour la présentation de la médecine de prévention des personnels selon le Décret 82-453</p>
29 janvier 2013	<p>Matin : suite du décret 82-453 avec rôle et mission des acteurs internes et externes, exercice du droit de retrait, les registres et documents réglementaires</p> <p>Après midi : rôle et mission du CHSCT selon le décret 82-453</p>
30 janvier 2013	Techniques d'enquête sur les accidents de travail, méthode de l'arbre des causes, analyse et évaluation des risques, ergonomie, les maladies professionnelles et le tableau de bord
4 février 2013	Les risques psychosociaux et leur prévention, indicateurs....
5 février 2013	Grille de visite (préparation avant, travail pendant, rédaction du rapport de visite) application avec exemple sur site.

Toute la formation s'effectuera avec des exemples concrets et sera illustrée par des films pour la rendre la plus efficace possible. Les documents projetés seront remis aux participants qui devront se munir d'une clef USB pour pouvoir les télécharger.